

LES NOUVELLES



Rentrée 2021

Autobus, piétons et service de garde

Cette année, tous les autobus se retrouveront sur la 5^e avenue plutôt que d'être partagés entre la 5^e et la 6^e avenue.

Les élèves « piétons » quitteront sur la 6^e avenue à la borne fontaine. (coin Riendeau)

Des panneaux de signalisation ont été placés par la ville afin d'identifier cette zone comme un débarcadère.

En ce qui concerne les parents du service de garde, vous pouvez vous stationner au débarcadère sur la 5^e avenue (comme auparavant) ou sur la rue Balthazard. La porte 9 sera débarrée dès que nous aurons terminé la prise des présences.

À remettre

- ✓ Fiche-santé de votre enfant;
- ✓ Autorisation photo
- ✓ Surveillance du dîner.

Covid

Le port du masque d'intervention sera obligatoire, à l'intérieur, dans les déplacements, dans les aires communes, en classe et durant le transport scolaire pour tous les élèves du primaire (pas les maternelles).

Le port du masque d'intervention sera obligatoire chez les membres du personnel s'ils ne peuvent conserver une distance de deux mètres l'un de l'autre ou des élèves.

Nous continuerons à assurer la distribution des masques aux élèves (2 par jour).

Le port du masque sera obligatoire au service de garde.

Chers parents,

C'est rempli de fébrilité que le personnel de l'école Notre-Dame-de-Lourdes accueillera les élèves sous le thème : Vert NDLI!

Médication

Nous nous devons d'appliquer la politique d'administration de médicaments à l'école. Ainsi, il nous est impossible de donner une médication autre que celle prescrite par un médecin. Vous devez compléter un formulaire à cet effet. Merci de votre compréhension.

Frais à la rentrée

Vous recevrez, cette semaine, la liste des frais à la rentrée (photocopies, agenda). Merci de nous retourner la feuille avec un chèque fait au nom de la CSDHR, dans une enveloppe identifiée au nom de l'enfant ou de procéder au paiement en ligne (la procédure vous sera transmise avec la facture).
Merci!

Si vous venez chercher votre enfant à la fin des classes ou qu'il est piétonnier

Veillez prendre note que tous les élèves piétonniers ou les parents qui viennent chercher leur enfant à la fin des classes sortent sur la cour et quitteront via le passager piétonniers. (6^e avenue – coin Riendeau, à la borne fontaine)



Autorisation pour sortir de la cour

Les élèves avec une autorisation pour sortir de la cour sur l'heure du dîner doivent OBLIGATOIREMENT se présenter à la surveillante (6^e avenue).

Correspondance

Tout au long de l'année, nous allons vous envoyer des informations par courriel en provenance de l'école ou du service de garde. Avez-vous changé d'adresse depuis l'inscription de votre enfant ? Si oui, contactez le secrétariat, pour une mise à jour.

Service de garde

Aucun changement n'est accepté après le dîner (comme convenu dans les Règles de régie interne). Nous vous demandons d'installer une routine, car certains enfants ne savent pas où aller le soir (autobus, piéton ou service de garde). Nous vivons la même situation pour le dîner. **Vous devez compléter un formulaire pour tout changement. Merci de communiquer avec Mme Anick (poste 1599)**

Agenda

Votre enfant recevra son agenda pour l'année scolaire 2021-2022. Vous y trouverez d'importantes informations concernant la vie de l'école. Il est nécessaire de le consulter régulièrement pour être en mesure de suivre le cheminement scolaire de votre enfant. De plus, en ce qui concerne le code de vie, vous serez informés si votre enfant présente des manquements au code de vie, car votre signature sera requise.

Assemblée générale des parents

L'assemblée générale des parents aura lieu **le 16 septembre prochain à 19h00 au gymnase**. Cette assemblée permet l'élection des membres représentant les parents au conseil d'établissement. Ainsi, si vous souhaitez vous impliquer dans l'école et donner quelques heures de votre temps, nous apprécierions grandement votre participation. De plus, il vous sera possible de vous impliquer aussi au niveau de l'organisme de participation de parents.

Cinq à six réunions sont prévues au cours de l'année. Je vous invite à consulter le site de la Fédération des comités de parents qui offre de la documentation fort intéressante sur les rôles, les responsabilités et les pouvoirs du conseil d'établissement.

http://www.fcpq.qc.ca/data/userfiles/files/formation/Francais/f12_CE_fr.pdf

Visiteurs à l'école – PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Aucun parent n'est autorisé sur la cour d'école.

Nous vous demandons de toujours vous adresser au secrétariat (porte 1) de l'école lorsque vous venez chercher votre enfant durant les heures de cours, et cela, pour quelque motif que ce soit. **IL EST INTERDIT, EN TOUT TEMPS, DE VOUS RENDRE À LA CLASSE DE VOTRE ENFANT SANS EN AVOIR OBTENU L'AUTORISATION.** Une Passerelle vous sera remise si vous avez à circuler dans l'école. Il est interdit d'entrer par les portes 12, 13 et 14.

Les parents du service de garde devront utiliser seulement la porte 9 sur la 5^e Avenue et ce, en tout temps. Assurez-vous de bien refermer la porte derrière vous.

Identification des articles scolaires

N'oubliez pas de bien identifier au nom de votre enfant tous ses articles scolaires y compris la boîte à lunch.

Horaire de l'école pour le préscolaire 4 ans et 5 ans

Prière d'en prendre bien note.
Surveillance sur la cour ⇒ 7h40
Entrée des élèves ⇒ 7h55
Dîner ⇒ 11h45 à 13h00
Sortie des élèves ⇒ 14h32

Horaire de l'école pour le primaire et les classes spécialisées

Prière d'en prendre bien note.
Surveillance sur la cour ⇒ 7h40
Entrée des élèves ⇒ 7h55-8h00
1^{re} période ⇒ 8h00 à 8h50
2^e période ⇒ 8h50 à 9h40
Récréation ⇒ 9h45 à 9h55
3^e période ⇒ 10h00 à 10h50
4^e période ⇒ 10h50 à 11h40
Dîner ⇒ 11h45 à 13h00
5^e période ⇒ 13h05 à 13h55
Récréation ⇒ 14h00 à 14h10
6^e période ⇒ 14h15 à 15h05
Départ ⇒ 15h10

Louise Berleur
Directrice

